

Vous envisagez d'assumer la protection d'un proche ou venez d'être nommé curateur ou tuteur familial, ce service gratuit peut :

- **vous accompagner** tout au long de la mesure de protection de son ouverture à sa clôture,
- **vous apporter** une réponse adaptée sur les obligations liées à l'exercice familial du mandat, suivant la réglementation du régime de protection des personnes vulnérables ;
- **vous proposer** un soutien technique ;

- Aide à la réalisation de l'inventaire
- Aide à la rédaction
- Aide à la formalisation d'un budget mensuel prévisionnel
- Aide à la reddition des comptes de gestion

- **partager l'expérience** des mandataires judiciaires à la protection des majeurs avec les tuteurs familiaux ;

- **offrir un temps d'échanges** dédié aux familles avec des professionnels de l'écoute ;

- **rompre l'isolement** des curateurs ou des tuteurs familiaux ;

Vous êtes un professionnel ou bénévoles en lien avec un curateur ou un tuteur familial :

- Directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux
- Travailleurs sociaux
- Professionnels de santé
- Associations

Nous pouvons organiser des réunions d'information dans vos établissements ou dans vos associations.

Des actions individuelles

Nous vous proposons

- Rendez-vous téléphoniques pour répondre à toutes vos questions
- Entretiens personnalisés sur rendez-vous en région pour étudier votre problématique et vous conseiller

- Des réunions d'information juridique,
- Des formations thématiques,
- Des groupes d'expression.

En aucun cas le professionnel ne se substituera au curateur ou au tuteur dans la prise de décisions ou la réalisation d'actes.

Service d'information et de soutien aux Tuteurs Familiaux



Vous souhaitez obtenir des

informations pour protéger un proche vulnérable ou vous avez été désigné

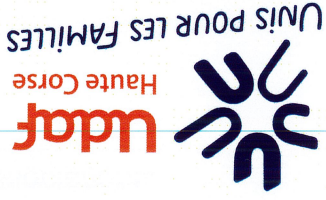
pour exercer une mesure de

protection (habilitation familiale,

curatelle ou tutelle) ?

Nous répondons à toutes vos

questions et vous apportons un soutien dans vos démarches.



UDAF de Haute-Corse

4, cours Pierangeli - 20200 Bastia
Tel : 04 95 32 67 86 - Fax : 04 95 32 38 68

Mail : tuteurfamilial@udaf2b.com

La mise en œuvre de cette action est financée avec le concours de



Nous recueillons

vos questions par courriel
à l'adresse suivante :

tuteurfamilial@udaf2b.com

Vous pouvez également

laisser vos coordonnées

auprès du secrétariat

du service protection des majeurs

tous les matins de 9h à 12h :

☎ 04.95.32.67.86

Un professionnel vous contactera

dans les meilleurs délais.